

MATTEAU POIRIER avocats Inc.

Le 3 avril 2014

Commission des relations du travail
35, rue de Port-Royal Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H3L 3T1

À l'attention de M^e Robert Côté, Président

OBJET : Demande de reconnaissance du Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (CQGCR) en vertu de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c. S-32.1)

Monsieur le Président,

Nous déposons auprès de la Commission des relations du travail, au nom du Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (CQGCR), deux demandes de reconnaissance en vertu des articles 12 et suivants de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c. S-32.1) et l'article 44 de la *Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2009, c. 32).

Ces demandes visent, dans le cadre des productions cinématographiques et télévisuelles décrites à l'Annexe 1 de la S-32.1 relevant du secteur 3 défini à l'article 34 de la LQ 2009 c. 32 (film et vidéo), les fonctions de :

1. Coordonnateur département artistique, secteur 3 (film et vidéo)
2. Assistant coordonnateur artistique, secteur 3 (film et vidéo)

353, rue Saint-Nicolas, Bureau 210, Montréal, Québec H2Y 2P1

Téléphone : (514) 281-0033 • Télécopieur : (514) 284-9328

Courriel : Bureau@matteupoirier.com

REÇU LE

04 AVR. 2014

CRT-MTL

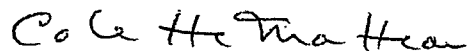
Ces deux fonctions sont actuellement représentées par l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS) en vertu de l'article 35, L.Q. 2009 c. 32. Dans les secteurs de production 2 et 4, ces deux fonctions sont représentées par le CQGCR en vertu de la même disposition statutaire.

Le CQGCR est incorporé en vertu de la *Loi sur les Syndicats professionnels* (chapitre S-40), tel qu'il appert de l'extrait de la Gazette officielle du Québec joint.

Vous trouverez également ci-joint les huit résolutions du CQGCR autorisant le dépôt des demandes, les Règlements du CQGCR et sa liste de membres, la Constitution de la *Guilde canadienne des réalisateurs (Directors Guild of Canada, DGC)* dont le CQGCR est un affilié, le tout certifié conforme par la présidente du CQGCR.

Enfin, nous comparaissons formellement au dossier au nom du CQGCR.

Bien à vous,



Colette Matteau



Lisane Bertrand

Matteau Poirier avocats Inc.
Procureurs du CQGCR

P.J.